

Cette opération pourrait avantageusement être combinée avec une autre opération envisagée à peu près pour la même époque sous le nom d'Année Géophysique.

Au cas où une seule commission mixte serait créée pour l'ensemble de ces deux opérations, il serait nécessaire que toutes mesures soient prises pour respecter le caractère particulier de l'opération astronomique envisagée.

#### *Commission 19*

1. Pour utiliser les mesures de variations de latitude faites aux différentes stations, et en même temps pour obtenir des déterminations du mouvement du pôle qui soient homogènes avec les déterminations antérieures, il est recommandé

- (a) que toutes les stations qui mesurent la variation de la latitude communiquent leurs résultats au Bureau Central, et que cela soit fait promptement et à intervalles réguliers;
- (b) que le Bureau Central continue à déterminer le mouvement du pôle en n'utilisant que les résultats des stations dont les données étaient déjà utilisées auparavant;
- (c) que le Bureau Central détermine aussi et publie le mouvement du pôle déduit de tous les résultats disponibles, de quelque station qu'ils proviennent. Quant le nombre des nouvelles stations deviendra suffisant, il est suggéré que le mouvement du pôle soit aussi déterminé en utilisant seulement les résultats de ces stations et que des comparaisons soient faites entre les résultats donnés par les différentes stations.

2. Il est recommandé qu'une réunion spéciale des personnes intéressées soit organisée à Rome à l'occasion de l'Assemblée de l'Union Internationale de Géodésie et de Géophysique en 1954 pour l'étude des questions en relation avec la détermination de la variation des latitudes. On devrait notamment étudier les modifications proposées aux méthodes d'observation et de réduction et les moyens de rendre plus facilement accessibles aux observatoires où l'on détermine l'heure les résultats préliminaires du Bureau Central.

#### *Commission 20*

1. L'attention des calculateurs d'orbites cométaires est attirée sur l'intérêt qu'il y a de connaître, outre les éléments osculateurs, également les excentricités des orbites originales pour les comètes dont le grand axe orbital surpasse 500 unités astronomiques.

2. La Commission exhorte les calculateurs d'éléments précis de comètes périodiques de communiquer les résultats de leurs calculs à la Section de Calcul de la British Astronomical Association et cela plusieurs années avant le retour prévu des comètes ou bien de communiquer les éléments prédits ainsi que les éphémérides en temps voulu en vue de leur impression dans le Handbook de l'Association.

3. La Commission tient exprimer à F. BALDET et G. DE OBALDIA combien elle apprécie leur 'Catalogue général des orbites de comètes de l'an -466 à 1952'.

4. La Commission approuve la procédure du Centre des Petites Planètes à Cincinnati, consistant à publier pour l'année 1952 des corrections à apporter aux éphémérides publiées dans le volume d'éphémérides de l'Institut d'Astronomie Théorique de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S. en ce qui concerne les planétoïdes pour lesquels des données plus précises sont disponibles ailleurs, au lieu de publier un volume complexe d'éphémérides par ses soins. La Commission recommande que cette manière de faire soit continuée.

5. La Commission envisage avec satisfaction l'intention de l'Institut d'Astronomie Théorique de Leningrad de publier, outre les éphémérides calculées par son propre personnel et par ses collaborateurs, également des éphémérides calculées d'autres institutions et cela avec mention de l'auteur et de la référence.

6. La Commission exprime sa vive satisfaction au sujet du très bon travail exécuté par le Centre des Petites Planètes à Cincinnati et recommande que la même aide financière que celle qui lui a été accordée durant les quatre dernières années lui soit renouvelée.

7. La Commission formule le désir que les *Circulaires des Petites Planètes* soient publiées plus fréquemment et expédiées par la poste aérienne dans les pays autres que l'Amérique du Nord.

(Voir aussi Commission 4 et Commission 7)

#### *Commission 22*

La Commission recommande:

1. d'intensifier le travail de rassemblement d'observations visuelles de météores accompagnés de chutes de météorites, et leur étude en vue d'une détermination des orbites de météores;

2. d'étudier les cratères et entonnoirs de météores du point de vue de l'influence mécanique et explosive des météorites sur la surface de la Terre;

3. de déterminer le nombre et les altitudes des météores télescopiques avec différents instruments et avec différentes bases;

4. de publier les résultats des déterminations photographiques d'altitudes et de vitesses de météores pour chaque section de la traînée photographique;

5. d'intensifier les recherches de micro-météorites et de poussières météoritiques par toutes les techniques disponibles.

#### *Commission 23*

1. La Commission demande à l'Union de mettre à sa disposition les fonds nécessaires pour assurer la publication:

(a) des volumes du *Catalogue Photographique* des zones  $+32^\circ$  et  $+33^\circ$  dont les manuscrits ont été établis par l'Observatoire d'Oxford,

(b) des volumes IV, V et VI du *Catalogue Photographique* de Melbourne dont les manuscrits ont été établis par l'Observatoire de Sydney.

2. La Commission demande à l'Union d'accorder au Prof. O. HECKMANN une subvention de 1500 dollars pour l'achèvement d'un nouveau calcul des éléments des clichés du *Catalogue Photographique* de la zone  $+20^\circ$  à  $+25^\circ$ , calcul reposant sur les données du nouveau *Catalogue* AGK 2, rassemblées à Hamburg-Bergedorf.

(Voir aussi Commission 33)

*Commission 24.* (Voir Commission 33)

#### *Commission 25*

1. La Commission recommande que le travail dans les différents champs standard à  $+15^\circ$  soit encouragé, mais elle considère qu'aucune décision finale ne doit être prise quant à celles des aires de l'hémisphère nord dans lesquelles on prendra des 'séquences-clés'. La Commission considère qu'en attendant, la préférence devrait être donnée aux S.A. 68, 62, 64 et 67; 85, 89.

2. La Commission apprécie la valeur des circulaires photométriques publiées par l'Observatoire Royal du Cap de Bonne Espérance, et elle forme le vœu qu'il soit possible de continuer cette publication.

3. La Commission recommande que la Sous-commission sur les séquences de magnitudes continue son activité, et qu'elle soit chargée d'essayer d'établir des 'séquences-clés' à recommander dans les régions E à  $-45^\circ$

4. La Commission recommande que soit constituée une nouvelle sous-commission des étalons de magnitude stellaire pour répondre aux besoins suivants:

(a) Examiner les conditions nécessaires pour que des magnitudes précises puissent être rapportées à un système standard photographique ou photovisuel sans que les erreurs excèdent 0,02 m.